



## COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

Association sportive – loi 1901

Siège social : 02, avenue de l'université 33400 TALENCE

Siret : 397 579 855 00040

APE (NAF) : 9312Z – RNA : W471003163

### REUNION DE BUREAU

DU 04 JUILLET 2017

### COMPTE RENDU

**Thème de la réunion :** Réunion de bureau.

**Date de la réunion :** Mardi 04 juillet 2017

**Présents :** Patrick BOUTON, Éric DELANNOY, Nathalie MONIN, Nadine SECHET, Jean-Marie TOVO

**Absents excusés :** Jean-Luc PELLEGRINI

**Invités :** Marie-Claude DERMINEUR, Thomas CASSANT

**Heure de début :** 18 h 00

**Heure de fin :** 19 h 50

**Durée :** 01 h 50

Cette réunion avait pour ordre du jour :

- Étude et validation de la proposition des arbitres sur le défraiement,
- Formation 2017-2018,
- Point sur les championnats régionaux,
- Constitution d'un groupe de travail pour établir un projet de délégué technique,
- Réunion de comité directeur, avec la proposition de date suivante : samedi 16 septembre 2017,
- Questions diverses.



CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT



Monsieur Jean-Marie TOVO débute la réunion en expliquant que les CROS progressent sur le projet de visioconférence entre les structures (CROS, CDOS,...). Les établissements devraient dans un futur « proche » être mis en relation. Cela facilitera la communication, car les réseaux ne sont pas tous optimums entre les membres du bureau.

### **DÉFRAIEMENT DES ARBITRES :**

Le fonctionnement suivant sera adopté pour la saison 2017-2018, à compter de septembre 2017 :

Participation forfaitaire des clubs en début de saison	16,00 € inscription par concours	Versées au Comité
Arbitres sur concours « dominicaux »	0,36 € / km 8,00 € / demi-journée <i>(à la discrétion de l'arbitre)</i>	Prise en charge par les clubs
Arbitres sur compétitions soutenues par le CRNATA	0,36 € / km 8,00 € / demi-journée <i>(à la discrétion de l'arbitre)</i>	Prise en charge par le Comité
Tenues des arbitres		Prise en charge par le Comité
Repas réunion annuelle de suivi des connaissances	Sur une base de 12,00 €	Prise en charge par le Comité

La répartition préconisée des arbitres sur les concours est la suivante :

- Concours salle : 1 arbitre responsable (ext club) + 1 arbitre du club
- Nature, 3D ou Campagne : 1 arbitre responsable (ext club) + 1 arbitre du club
- Concours Fita en extérieur : 1 arbitre responsable (ext club) + 2 arbitres (dont minimum 1 du club).
- Concours Régionaux (championnats ou DR-DRE) : 1 arbitre responsable (ext club) + « n » arbitres en fonction du nombre de cibles ou matchs de poules ou finales.

La somme collectée par le comité régional pour l'inscription d'un concours (16,00 €) sera attribuée pour l'achat intégral des tenues, le défraiement des arbitres des compétitions soutenues par le CRNATA, la prise en charge du repas de la réunion annuelle sur une base de 12,00 €.

Cette proposition a été approuvée à la majorité.

- Pour : 3 voix
- Abstention : 1 voix
- Contre : 1 voix

Le défraiement des arbitres est un sujet complexe et il est difficile d'appréhender le futur. C'est pourquoi, il est rappelé que cette mise en place devra faire l'objet d'une observation consciencieuse et que les conclusions de ce fonctionnement devront être initiées pour la saison future. Ce fonctionnement est susceptible d'apporter une nouvelle perception des clubs, dont il est espéré une indulgence et une compréhension sur la difficulté que

peut présenter cette proposition de défraiement. L'objectif est d'apporter un résultat positif au plus grand nombre.

Parallèlement, il est souhaité que le PCRA :

- Apporte une grande vigilance sur la répartition des arbitres sur l'ensemble des concours afin de pratiquer une répartition optimale.
- Veille à la remontée d'information des arbitres responsables départementaux pour la répartition des arbitres auprès des responsables de secteurs et que cela soit en priorité ces arbitres départementaux qui réalisent les futurs calendriers d'arbitrages.
- Réfléchisse à un groupe de 20-30 arbitres pour les championnats régionaux avec une formation spécifique, à l'instar de la fédération avec les arbitres nationaux.

### **FORMATION 2017-2018 :**

Le calendrier des formations a été réalisé par les membres de la commission formation épaulés par Philippe ORTUNO et Patrick LEBEAU. Les lieux proposés couvrent la Nouvelle-Aquitaine avec quelques inquiétudes vis-à-vis de certaines formations. Deux calendriers des formations vont être diffusés aux Archers et aux Clubs par mail dans les prochains jours.

Il est souhaité que M. Philippe ORTUNO :

- Apporte une grande vigilance à la couverture du Nord de la Nouvelle-Aquitaine pour les formations dans la manière du possible suivant les structures disponibles.
- Présente son planning des actions pour la saison 2017-2018.

Il est souhaité que M. Thomas CASSANT :

- Présente les critères de sélection des formateurs pour assurer les formations.

Le comité directeur devra déterminer toutes les missions de M. Philippe ORTUNO courant septembre. Suite à l'approbation des missions et en collaboration avec Patrick LEBEAU, M. Philippe ORTUNO devra être en capacité d'établir son planning prévisionnel général de manière autonome sur la couverture Nord de la région. Il en est demandé de même à M. Patrick LEBEAU.

Les plannings prévisionnels devront être transmis au secrétariat.

La commission communication a élaboré un calendrier imprimable qui reprend sur un même document toutes les dates de formation, les stages, les futurs championnats régionaux et compétitions nationales.

## **CHAMPIONNATS RÉGIONAUX :**

La mise en place des championnats régionaux n'a pas été faite sans difficulté et certaines maladroites se sont présentées. Le bureau prend la mesure des désagréments.

Les médailles devront être réalisées bien en amont et il est proposé deux formules :

- Modèle unique pour tous les championnats avec identification sous forme d'étiquette,
- Modèle personnalisé pour tous les championnats avec identification sur le centre.

Après débat, la solution avec identification sera renouvelée pour les prochains championnats régionaux.

Pour les récompenses, il va être réfléchi à de nouvelles récompenses (fleurs, des fanions pour les podiums des finales par équipe,...).

Pour championnats régionaux :

- Il est fait une proposition d'un cahier des charges.
- Il sera demandé de privatiser les dates comme pour l'Assemblée Générale du Comité.
- Il sera réfléchi à une évolution des quotas pour le championnat régional Fita vétérans.
- Il est fait le constat du manque de candidature pour les championnats régionaux et notamment pour organiser l'Adulte en Salle.

Les championnats régionaux se réalisent essentiellement au Nord de la Nouvelle-Aquitaine par un manque de candidature et il est mis en avant le bénéfice qu'apporteraient des championnats régionaux sur l'ensemble de la région. Il va être proposé l'organisation à des clubs situés au sud de réaliser ces manifestations.

## **DÉLÉGUÉ TECHNIQUE :**

Dans le but d'établir un projet sur le fonctionnement du délégué technique (définir les compétitions, réfléchir à une formation,...), il est constitué un groupe de travail avec :

- M. Jean-Marie TOVO (Président)
- M. Patrick BOUTON (Vice-Président)
- M. Patrick LEBEAU (Conseiller Technique Régional)
- M. Philippe ORTUNO (Adjoint Conseiller Technique Régional)
- M. Jean-Luc ROUDIER (PCRA) et/ou M. Bernard LAFITTE (Président de la commission sportive)

## **RÉUNION DE COMITÉ DIRECTEUR :**

La date du 16 septembre 2017 initialement proposée étant compromise pour cause de réunion, il va être étudié la faisabilité du 23 septembre 2017.

## **QUESTIONS :**

*Quelles sont les solutions vis-à-vis des difficultés d'accès à l'espace dirigeant de l'extranet fédéral ?*

Pour les membres du comité directeur, il faut s'adresser directement au secrétariat du Comité lors des difficultés d'accès à l'extranet fédéral pour les Structures du Comité Régional.

*Que représentent les différents tarifs pour les formations ?*

Le CREPS de Bordeaux propose les repas et le CREPS de Poitiers propose les repas ainsi que l'hébergement. Ces deux structures proposent des tarifications différentes, que nous ne maîtrisons pas, pour ces prestations. De plus, elles nous demandent en amont de connaître le nombre de repas et/ou hébergement lors de la pré réservation.

C'est pourquoi, il est pratiqué pour notre structure deux tarifications pour les CREPS. Nous demandons au stagiaire de mentionner s'il souhaite une formation seule ou avec des prestations complémentaires au tarif du CREPS. Au final, concernant les repas et l'hébergement, nous sommes financièrement des intermédiaires.

**LES NOUVEAUTÉS AU NIVEAU FÉDÉRAL** (présentée par la vice-présidente Mme Nadine SECHET suite à une réunion de la FFTA) :

- Inscriptions et réinscriptions dans les clubs : une nouvelle formule va être mise en place par la fédération. Les licenciés vont recevoir fin août par mail une demande de réinscription pré remplie sur laquelle figureront également les informations relatives à l'assurance et au certificat médical. Le nouveau questionnaire médical ainsi que le détail de couverture de l'assurance seront joints à ce mail.
- Numérotation des structures : les comités régionaux mis en place suite à la réforme territoriale vont être numérotés de 1 à 13 à partir de septembre. Seuls les 2 premiers chiffres changeront.
- Réunions en région : des réunions vont être organisées afin de présenter le plan de développement de la fédération aux comités régionaux et départementaux. 3 zones ont été retenues. Pour nous : Occitanie/Nouvelle Aquitaine / Centre Val de Loire / Pays de la Loire / Bretagne.
- CREPS de Bordeaux : le début des travaux est prévu fin 2017. Une recherche de partenaire est en cours pour boucler le budget.
- Formation : deux modifications sont proposées pour le CQP animateur : l'entrée en formation à partir de 18 ans et la suppression de la saisonnalité de l'activité.
- Suppression de l'OPEN : et le critérium tir nature va devenir le championnat de France par équipe de club sur le week-end du CF Nature.
- Modification de l'examen arbitres : au vu des résultats du dernier examen, le format ne semble plus adapté aux besoins du terrain. Il serait plus judicieux de vérifier que les candidats soient en mesure d'appliquer le règlement que de le connaître sur le bout des doigts.
- La commission sportive a travaillé sur le futur calendrier 2018 des compétitions nationales. Les nouveautés sur ce calendrier est le transfert des compétitions de début septembre (Scratch FITA classique et finale DR) sur le mois de juillet. Le président souhaite qu'il y ait une période de 15 jours

/ 3 semaines en août sans compétitions pour permettre aux entraîneurs professionnels de prendre leurs vacances et aux athlètes de faire un break. Cela évitera aussi aux archers d'avoir un trou de plusieurs semaines entre les dernières compétitions FITA individuelles et par équipes et les France.

- Un projet de modification de règlement de la filière D2 a été discuté pour être présenté au comité directeur et rentré en vigueur pour la saison prochaine.

### **INFORMATIONS DE DERNIÈRES MINUTES :**

- Mme Sophie PRAT a été sélectionnée au championnat du Monde de tir 3D qui se déroulera à ROBION (France) du 19 au 24 septembre 2017. Toutes nos félicitations à cette archère qui récompense son investissement et ses efforts pour atteindre le haut niveau.
- CNDS : Par rapport l'année 2016, l'aide à l'emploi arrivée à son terme n'a pas été renouvelée. Pour la part fonctionnement la subvention allouée est de 30 250,00 € soit 500,00 € de moins que la saison précédente. En cette période difficile, nous nous félicitons de cette baisse peu significative qui récompense la qualité du dossier que nous avons présenté.
- REGION :
  - o Subvention 2016 : 12 800,00 €
  - o Subvention 2017 : 12 000,00 €Soit une baisse de 6.25 %

### **CLÔTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent compte rendu qui, après lecture, a été signé.

**Le Président,**



**Jean-Marie TOVO**